

PHOTO D'IDENTITÉ

Les photos doivent permettre de reconnaître parfaitement l'usager.

Normes à respecter

- La photo doit être nette, sans pliure, ni traces.
- Luminosité, contraste et couleurs

La photo ne doit présenter ni surexposition, ni sous-exposition.

Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan.

- Fond

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair ou gris clair par exemple).

Le fond blanc est interdit.

- Tête

La tête doit être nue (pas de chapeau, chouchou, foulard ou serre-tête par exemple).

La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif.

- Regard et expression

Il faut fixer l'objectif.

L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.

- Visage, cou et yeux

Le visage et le cou doivent être dégagés.

Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts. Pas de lunettes, sauf « peu visibles » et verres sans reflets.

- Cheveux

Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage.

Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les sourcils ni les yeux.

Les oreilles doivent être dégagées.

Carte d'identité / Passeport

Quelle photo ?

QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace



DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)



CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects



COULEURS

- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc



EXPRESSION

- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts



CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé

